

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 17 juin 2019 à 19 h 35 au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général par intérim M. Marco Pilon et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

19-06-533 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 17 juin 2019 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points suivants :

- 6.3 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1770 / Réalisation de travaux municipaux pour les années 2019 et 2020 / Approbation MAMH
- 6.4 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1779 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Installation d'unités de désinfection aux ultraviolets et tous les travaux connexes / Approbation MAMH
- 7.12 Quittance et transaction – Autorisation de signature

et en y retirant le point suivant :

- 7.8 Adoption / Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

- 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 3 juin 2019 ainsi que séance extraordinaire du 10 juin 2019

3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions

- 3.1 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 10 juin 2019
- 3.2 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2018
- 3.3 Période de questions

4. Affaires du Conseil

- 4.4 Service de développement d'employabilité de la Montérégie inc. / L'Atelier Paysan / Aide financière
- 4.6 Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2019
- 4.7 Fédération québécoise des municipalités / Congrès 2019 / Autorisation de participation

5. Greffe et affaires juridiques

- 5.1 Bail / Lot 1 545 780 / 132, route De Lotbinière / Autorisation de signature

6. Finances et trésorerie

- 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 31 mai 2019
- 6.2 Affectation / Surplus accumulé affecté – immeubles municipaux
- 6.3 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1770 / Réalisation de travaux municipaux pour les années 2019 et 2020 / Approbation MAMH
- 6.4 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1779 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Installation d'unités de désinfection aux ultraviolets et tous les travaux connexes / Approbation MAMH

7. Ressources humaines

- 7.2 Mouvement de main-d'œuvre
- 7.3 Direction générale / Départ à la retraite / Adjointe à la direction générale et à la mairie
- 7.4 Direction générale / Embauche / Adjointe à la direction générale et à la mairie
- 7.5 Service de sécurité incendie / Départ à la retraite / Brigadière scolaire
- 7.6 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Agente de bureau 2
- 7.7 Service de sécurité incendie / Modification de statut / Brigadière scolaire
- 7.9 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche / Agente de bureau 2
- 7.10 Service des finances et de la trésorerie / Embauche / Technicienne – Paie
- 7.11 Service de sécurité incendie / Embauche / Agente de bureau 2
- 7.12 Quittance et transaction – Autorisation de signature

8. Communications

9. Informatique et géomatique

10. Sports et loisirs

- 10.1 Club de soccer FC Trois-Lacs / Challenge International des Étoiles 2019 / Aide financière
- 10.2 Association de balle-molle mineure La Presqu'île / Joueuses élites / Inscriptions saison 2019 / Remboursement

11. Culture et vie communautaire

12. Protection publique

- 12.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-R1773.01 / Services professionnels d'architecture incluant l'ingénierie / Plans et devis / Surveillance / Travaux de construction de la caserne De Lotbinière / Règlement n° 1773
- 12.2 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-29 / Fourniture d'un véhicule – Ford Explorer hybride type « police interceptor » / Modification de la résolution 19-06-502

13. Travaux publics

- 13.1 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / UMQ / Fourniture de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2019

14. Eaux

- 14.1 Financement / Acquisition d'équipements pour le travail en espace clos et pour l'échantillonnage industriel et commercial

15. Génie

- 15.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-R1756.01 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Construction d'un poste de suppression et du prolongement du réseau d'aqueduc de la rue Chicoine

- 15.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-R1775.01 / Services professionnels / Plans et devis / Réaménagement d'une partie de la rue Chicoine entre la route De Lotbinière et la rue Trudeau
- 15.3 Autorisation / Demande au MELCC en vertu de l'article 32 de la LQE / Agrandissement du bâtiment / Lot 3 934 143 / Première Design-Construction inc.
- 15.4 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-18-09 / Entrepreneur général / Construction d'un espace de stationnement municipal à l'arrière de la MRC, face à la rue Chicoine
- 15.5 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-32 / Travaux de bouclage de l'aqueduc à l'usine d'épuration
- 15.6 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-R1766.08 / Travaux de correction du pavage sur une partie de l'avenue de la Canardière / Règlement n°1766
- 15.7 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-19-R1766.06 / Entrepreneur général / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable incluant des plantations dans le parc du Carré-Dorion et marquage de l'avenue Saint-Jean-Baptiste / Règlement n° 1766
- 15.8 Ordres de changement n°s 18, 20 à 24 et 28 / Appel d'offres n° 401-110-18-51 / Entrepreneur général / Désaffectation de la station de pompage du centre d'accueil

16. Urbanisme

- 16.1 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-31 / Services professionnels / Plans et devis / Travaux de réaménagement du parc de la Maison-Valois
- 16.2 CPTAQ / Demande d'autorisation / 20, chemin Murphy / Utilisation à d'autres fins qu'agricole – Morcellement et aliénation / Lot 3 968 950 / Zone A-818
- 16.4 PIIA / 3200, boulevard de la Gare / Construction commerciale / Lot 4 570 300 / Zone C3-302 / CCU n° 19-05-59
- 16.5 Adoption de second projet de résolution / PPCMOI / 300, avenue Saint-Charles / Présence d'une microbrasserie artisanale avec service complémentaire de restauration / Lot 1 546 203 / Zone C2-521 / CCU n° 19-05-52

17. Environnement

18. Réglementation

- 18.1 Adoption / Règlement n° 1778 / Agriculture urbaine
- 18.2 Adoption / Règlement n° 1711-01 / Somme exigible / Demande de révision / Inscription foncière
- 18.3 Adoption / Règlement n° 1786 / Taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$
- 18.4 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 2005-10 / Fonds de roulement
- 18.5 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1781 / Nuisances (RMH 450)
- 18.6 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1782 / Systèmes d'alarme (RMH 110)
- 18.7 Adoption de premier projet / Règlement n° 1787 / Occupation et entretien des bâtiments
- 18.8 Avis de motion / Règlement n° 1787 / Occupation et entretien des bâtiments
- 18.9 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1586-05 / Matières résiduelles / Mise à jour de dispositions / Résidus encombrants / Fréquence des collectes / Infractions

19. Direction générale

- 19.1 Autorisations de la Direction générale

20. Période de questions – Élus
21. Période de questions – Assistance
22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

19-06-534 Adoption des procès-verbaux

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes :

- assemblée publique de consultation du 3 juin 2019;
- séance ordinaire du 3 juin 2019;
- séance extraordinaire du 10 juin 2019.

« ADOPTÉE »

19-06-535 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 10 juin 2019

Le greffier Jean St-Antoine mentionne que le Conseil a tenu une séance extraordinaire le 10 juin 2019 et il en résume les décisions prises.

19-06-536 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2018

Présentation du rapport du maire Guy Pilon des faits saillants du rapport financier et des rapports du vérificateur financier, du vérificateur général et du vérificateur externe, conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et ville.

19-06-537 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

19-06-538 Service de développement d'employabilité de la Montérégie inc. / L'Atelier Paysan / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'appui formulée par Service de développement d'employabilité de la Montérégie inc. (SDEM), agissant à titre de fiduciaire pour le projet communautaire L'Atelier paysan, datée du 24 mai 2019;

CONSIDÉRANT que la Politique environnementale de la Ville de Vaudreuil-Dorion a pour objectifs de promouvoir l'agriculture urbaine et de favoriser l'agriculture de proximité;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité environnement;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 4 000 \$ soit versé à SDEM, à titre d'aide financière, pour le projet communautaire L'Atelier paysan, et ce, à la condition que ce projet obtienne la subvention du Fonds de développement des communautés de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du Développement Vaudreuil-Soulanges;

QU'en outre, le Service des travaux publics soit autorisé à déposer, dans un bac sur le site dudit projet, des copeaux de bois excédentaires découlant des activités de ramassage de branches;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-06-539 Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2019

CONSIDÉRANT la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ c E-20.1);

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi, la Ville doit adopter annuellement un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans chacun de ses secteurs d'activités ainsi que les mesures visant à réduire ces obstacles;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve le plan d'action 2019 élaboré dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi ci-haut mentionnée et appuie les initiatives qui y sont décrites dans le but de favoriser l'intégration sociale de l'ensemble de ses citoyens;

QUE M^{me} Caroline Houle, adjointe à la direction générale et à la mairie, soit désignée coordonnatrice du dossier de la mise en application de la Loi en lui conférant la responsabilité et le pouvoir de lui recommander toutes mesures à privilégier dans le but de se conformer aux exigences de la Loi.

« ADOPTÉE »

19-06-540 Fédération québécoise des municipalités / Congrès 2019 / Autorisation de participation

CONSIDÉRANT la tenue du congrès de la fédération québécoise des municipalités les 26, 27 et 28 septembre 2019.

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'inscription et la participation du maire M. Guy Pilon au congrès de la fédération québécoise des municipalités qui se déroulera au Centre des congrès de Québec;

QUE la Ville accepte de défrayer le coût d'inscription au montant de 1 200 \$, taxes applicables non comprises;

QUE les dépenses réellement encourues par M. Pilon à cette fin lui soient remboursées sur présentation des pièces justificatives;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-06-541 Bail / Lot 1 545 780 / 132, route De Lotbinière / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le projet de démolition et construction de la caserne De Lotbinière;

CONSIDÉRANT que la préparation des plans et devis débutera sous peu et que la durée du projet est évaluée à 22 mois;

CONSIDÉRANT que le début des travaux de construction est prévu au printemps 2020;

CONSIDÉRANT l'obligation de desservir le secteur en sécurité incendie et la nécessité de relocaliser les véhicules et équipements;

CONSIDÉRANT la disponibilité d'un bâtiment au 132, route De Lotbinière lequel est situé à proximité de la caserne actuelle et propice aux fins susmentionnées;

CONSIDÉRANT que la location débutera le 1^{er} novembre 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un bail d'une durée de 20 mois, avec option de deux prolongations d'une période de deux mois chacune, avec L'Express de Ste-Anne inc., pour la location du bâtiment sis sur le lot 1 545 780, portant l'adresse du 132, route De Lotbinière, et ce pour un loyer de base mensuel de 6 250 \$ en 2019 et de 6 450 \$ en 2020, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE le trésorier soit autorisé à remettre au locateur un dépôt de garantie de 15 000 \$ au moment de la signature du bail;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-06-542 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 31 mai 2019

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 31 mai 2019 totalisant un montant de 4 578 669,65 \$.

19-06-543 Affectation / Surplus accumulé affecté – immeubles municipaux

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AFFECTER une somme de 5 000 000 \$ au surplus accumulé affecté – immeubles municipaux en provenance du surplus accumulé non affecté;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-06-544 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1770 / Réalisation de travaux municipaux pour les années 2019 et 2020 / Approbation MAMH

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) approuvait, en date du 13 juin 2019, le Règlement d'emprunt n° 1770 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 14 595 000 \$ pour la réalisation de travaux municipaux pour les années 2019 et 2020 (Règlement parapluie);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt prévu à l'entente avec la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMH, soit 14 595 000 \$, en attendant l'émission des obligations;

QUE le trésorier ou l'assistant-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

19-06-545 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1779 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Installation d'unités de désinfection aux ultraviolets et tous les travaux connexes / Approbation MAMH

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) approuvait, en date du 14 juin 2019, le Règlement d'emprunt n° 1779 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance et les honoraires professionnels pour les travaux d'installation d'unités de désinfection aux ultraviolets à l'usine de filtration, incluant tous les travaux connexes, en décrétant une dépense et un emprunt de 1 514 000 \$ à ces fins;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt prévu à l'entente avec la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMH, soit 1 514 000 \$, en attendant l'émission des obligations;

QUE le trésorier ou l'assistant-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

19-06-546 Mouvement de main-d'œuvre

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 5 juin 2019.

« ADOPTÉE »

19-06-547 Direction générale / Départ à la retraite / Adjointe à la direction générale et à la mairie

CONSIDÉRANT la correspondance de M^{me} Lison Chartrand, adjointe à la direction générale et à la mairie au sein de la direction générale, datée du 29 mai 2019;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte du départ à la retraite de M^{me} Chartrand, et ce, à compter du 31 juillet 2019;

QUE la Ville remercie M^{me} Chartrand pour son dévouement et le travail accompli au sein de l'organisation au cours de ses nombreuses années de service;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

« ADOPTÉE »

19-06-548 Direction générale / Embauche / Adjointe à la direction générale et à la mairie

CONSIDÉRANT que M^{me} Caroline Houle occupe le poste d'adjointe à la direction générale et à la mairie dans le cadre d'un remplacement temporaire;

CONSIDÉRANT que M^{me} Houle est à l'emploi de la Ville depuis le 11 mars 2019 en vertu d'un contrat individuel de travail de travail à durée déterminée;

CONSIDÉRANT l'appréciation de la contribution de M^{me} Houle réalisée par MM. Guy Pilon, maire, et Martin Houde, directeur général, le 30 mai 2019;

CONSIDÉRANT l'annonce du départ à la retraite de la titulaire du poste d'adjointe à la direction générale et à la mairie;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{me} Caroline Houle au poste régulier d'adjointe à la direction générale et à la mairie, et ce, à compter du 17 juin 2019, au salaire prévu à la classe 13 (échelon 2) de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QU'il est entendu que sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, M^{me} Houle pourra être confirmée dans son poste à la suite de sa période de probation prenant fin le 11 septembre 2019;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Houle;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-06-549 Service de sécurité incendie / Départ à la retraite / Brigadière scolaire

CONSIDÉRANT la correspondance de M^{me} Huguette Lépine, brigadière scolaire au sein du Service de sécurité incendie, datée du 1^{er} juin 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte du départ à la retraite de M^{me} Lépine, et ce, à compter du 21 juin 2019;

QUE la Ville remercie M^{me} Lépine pour son dévouement et le travail accompli au sein de l'organisation au cours de ses nombreuses années de service;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

« ADOPTÉE »

19-06-550 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Agente de bureau 2

CONSIDÉRANT la résolution 19-02-111;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Robert Montpellier, chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, datée du 5 juin 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M^{me} Patricia Bouthillier-Dionne dans son poste d'agente de bureau 2 au Service des travaux publics;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Bouthillier-Dionne.

« ADOPTÉE »

19-06-551 Service de sécurité incendie / Modification de statut / Brigadière scolaire

CONSIDÉRANT la résolution 18-12-1170;

CONSIDÉRANT la correspondance de M^{me} Mélissa Noël, brigadière scolaire au sein du Service de sécurité incendie, en vertu de laquelle elle informe la Ville de sa démission à titre de brigadière scolaire régulière, cette démission étant effective en date du 27 mai 2019;

CONSIDÉRANT que M^{me} Noël offre ses services pour effectuer des remplacements à titre de brigadière scolaire temporaire;

CONSIDÉRANT les besoins de l'organisation;

CONSIDÉRANT la prestation de travail de M^{me} Noël;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la ville prenne acte de la démission de M^{me} Noël au poste régulier à temps partiel de brigadière scolaire en date du 27 mai 2019;

QUE la Ville autorise, par ailleurs, le maintien du lien d'emploi de M^{me} Noël à titre de brigadière scolaire temporaire, et ce, rétroactivement au 27 mai 2019 et que les conditions liées à ce statut temporaire soient désormais applicables à cette dernière.

« ADOPTÉE »

19-06-552 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche / Agente de bureau 2

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 14 juin 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{me} Brigitte Chamailard au poste régulier d'agente de bureau 2 au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, à compter du 25 juin 2019, au salaire prévu à l'annexe C – classe 7, échelon 1 de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M^{me} Chamailard aura une période d'essai de 960 heures à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Chamailard;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-06-553 Service des finances et de la trésorerie / Embauche / Technicienne – Paie

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 14 juin 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{me} Simay Deschamps au poste régulier de technicienne - Paie au sein du Service des finances et de la trésorerie, et ce, à compter du 15 juillet 2019, au salaire prévu à l'annexe C – classe 8, échelon 1 de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur ;

QUE M^{me} Deschamps aura une période d'essai de 960 heures à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Deschamps;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-06-554 Service de sécurité incendie / Embauche / Agente de bureau 2

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 14 juin 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{me} Julie Larocque au poste régulier d'agente de bureau 2 au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 8 juillet 2019, au salaire prévu à l'annexe C – classe 7, échelon 1 de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M^{me} Larocque aura une période d'essai de 960 heures à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à Mme Larocque;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-06-555 Quittance et transaction – Autorisation de signature

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville entérine le règlement de fin d'emploi et la quittance et transaction intervenue le 12 juin 2019 entre la Ville, par ses représentants, et l'employé n^o 1453;

QUE le directeur général, le trésorier et directeur du Service des finances et de la trésorerie, le directeur du Service des travaux publics ainsi que la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer tous les autres documents permettant de donner plein effet à la présente résolution et que les personnes ci-haut mentionnées soient instruites d'appliquer celle-ci telle que décidé aux présentes, à compter de maintenant;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-06-556 Club de soccer FC Trois-Lacs / Challenge International des Étoiles 2019 / Aide financière

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation de compétition élite de citoyens de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que Béatrice Desmarais et Mia Valentina Voutsinas sont des athlètes d'âge mineur membres de l'équipe FU13-14 de l'organisme Club de soccer FC Trois-Lacs et demeurant à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que ces athlètes participeront au Challenge International des Étoiles 2019, à Toulouse, les 15 et 16 juin 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 1 000 \$, à raison de 500 \$ par athlète, soit versée à Club de soccer FC Trois-Lacs pour Béatrice Desmarais et Mia Valentina Voutsinas dans le cadre de leur participation au tournoi ci-haut mentionné;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-06-557 Association de balle-molle mineure La Presqu'Île / Joueuses élites / Inscriptions saison 2019 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que Naomi Pelletier, Olivia-May Giguère, Livia Pilon, Émilie Martin et Jessica Mallette sont des athlètes d'âge mineur membres de l'équipe AAA de Softball Québec et demeurant à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que l'Association de balle-molle mineure La Presqu'île n'offre pas cette catégorie;

CONSIDÉRANT que Softball Québec, par l'entremise de l'Association de balle-molle mineure La Presqu'île, a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 506,25 \$ soit remboursée à l'Association de la balle-molle mineure La Presqu'île pour les frais d'inscription de Naomi Pelletier, Olivia-May Giguère, Livia Pilon, Émilie Martin et Jessica Mallette pour la saison 2019, le tout conformément à la liste soumise;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-06-558 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-R1773.01 / Services professionnels d'architecture incluant l'ingénierie / Plans et devis / Surveillance / Travaux de construction de la caserne De Lotbinière / Règlement n° 1773

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels d'architecture incluant l'ingénierie dans le cadre de la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance de travaux de construction de la caserne De Lotbinière, six soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 4 juin 2019 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, cinq des six soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-19-R1773.01;

CONSIDÉRANT que trois des cinq soumissions n'ont pas atteints le pointage intérimaire de 70 points requis au document d'appel d'offres n° 401-110-19-R1773.01;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 5 juin 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, en l'occurrence Les architectes Labonté Marcil (S.E.N.C.), 2100, rue Fleury Est, bureau 202, Montréal (Québec), H2B 1J5, pour les services professionnels d'architecture incluant l'ingénierie dans le cadre de la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance de travaux de construction de la caserne De Lotbinière, et ce, pour un montant de 465 878,70 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-19-R1773.01;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division – Génie, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services professionnels d'architecture incluant l'ingénierie dans le cadre de la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance de travaux de construction de la caserne De Lotbinière et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-06-559 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-29 / Fourniture d'un véhicule – Ford Explorer hybride type « police interceptor » / Modification de la résolution 19-06-502

CONSIDÉRANT la résolution 19-06-502 adjugeant le contrat de demande de prix n° 401-110-19-29 à Jacques Olivier Ford inc.;

CONSIDÉRANT qu'il est mentionné dans cette résolution qu'une seule soumission a été reçue par la Ville alors que cette dernière en a plutôt reçu trois;

CONSIDÉRANT que ces deux soumissions omises sont conformes aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-19-29;

CONSIDÉRANT que le prix de chacune de ces deux soumissions est plus élevé que celle déposée par Jacques Olivier Ford inc., adjudicataire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier cette résolution;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la résolution 19-06-502 soit modifiée en y remplaçant :

- dans le premier paragraphe du préambule l'expression « une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte » par « trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes »;
- dans le deuxième paragraphe du préambule l'expression « la soumission reçue est conforme » par « les soumissions reçues sont conformes ».

« ADOPTÉE »

19-06-560 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / UMQ / Fourniture de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2019

CONSIDÉRANT la résolution 18-12-1149, adoptée le 10 décembre 2018, par laquelle le Conseil mandatait l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de procéder en son nom à une demande de soumissions pour un achat regroupé pour la fourniture d'abat-poussière liquide pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture et l'analyse des soumissions, l'UMQ a adjugé à Innovative Building Products inc., le contrat pour la fourniture d'abat-poussière liquide pour le territoire de la Montérégie;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville ratifie l'adjudication du contrat à Innovative Building Products inc. pour la fourniture, le transport et l'épandage d'abat-poussière en solution de chlorure de magnésium liquide 30 % en vrac pour l'année 2019, au prix unitaire de 0,2581 \$/litre, excluant les taxes applicables;

QUE les prix en vigueur soient applicables rétroactivement en date du 10 juin 2019;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture d'abat-poussière et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-06-561 Financement / Acquisition d'équipements pour le travail en espace clos et pour l'échantillonnage industriel et commercial

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'acquérir de équipements pour le travail en espace clos et pour l'échantillonnage industriel et commercial;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation est nécessaire pour le financement de toute dépense par le fonds de roulement;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense de 34 500 \$, incluant les taxes applicables, pour l'acquisition d'équipements pour le travail en espace clos et pour l'échantillonnage industriel et commercial;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-06-562 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-R1756.01 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Construction d'un poste de surpression et du prolongement du réseau d'aqueduc de la rue Chicoine

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et la surveillance de la construction d'un poste de surpression et du prolongement du réseau d'aqueduc de la rue Chicoine, quatre soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 29 mai 2019 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 30 mai 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, en l'occurrence 4368894 Canada inc. (Shellex Infrastructures), 29, rue East Park, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6S 1P8, pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et la surveillance de la construction d'un poste de surpression et du prolongement du réseau d'aqueduc de la rue Chicoine au montant de 114 750 \$, excluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-19-R1756.01;

QUE le directeur le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division – Génie et environnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à ces services professionnels et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-06-563 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-R1775.01 / Services professionnels / Plans et devis / Réaménagement d'une partie de la rue Chicoine entre la route De Lotbinière et la rue Trudeau

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis dans le cadre du réaménagement d'une partie de la rue Chicoine entre la route De Lotbinière et la rue Trudeau, quatre soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 5 juin immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, trois des quatre soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-19-R1775.01;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 11 juin 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, en l'occurrence 4368894 Canada inc. (Shellex Infrastructures), 29, rue East Park, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6S 4B4, pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis dans le cadre du réaménagement d'une partie de la rue Chicoine entre la route De Lotbinière et la rue Trudeau, et ce pour un montant de 86 806,13 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-19-R1775.01;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division – Génie, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à ces services professionnels et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

QUE ce contrat soit financé par le surplus accumulé non affecté dans l'attente de l'entrée en vigueur du Règlement n° 1775 et que le remboursement au même surplus soit effectué une fois le Règlement n° 1775 en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**19-06-564 Autorisation / Demande au MELCC en vertu de l'article 32 de la LQE /
Agrandissement du bâtiment / Lot 3 934 143 / Première
Design-Construction inc.**

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement du bâtiment situé sur le lot 3 934 143 et portant le numéro 3405, rue F.-X.-Tessier proposé par Première Design-Construction inc.;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire afin de permettre au greffier de confirmer que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le greffier soit autorisé à transmettre au MDDELCC la confirmation que la Ville n'a aucune objection à la délivrance du certificat d'autorisation.

« ADOPTÉE »

**19-06-565 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-18-09 / Entrepreneur
général / Construction d'un espace de stationnement municipal à l'arrière
de la MRC, face à la rue Chicoine**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de l'entrepreneur général relié au projet « Construction d'un espace de stationnement municipal à l'arrière de la MRC, face à la rue Chicoine - appel d'offres n° 401-110-18-09 » totalisant un montant de 1 488,38 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**19-06-566 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-32 / Travaux de
bouclage de l'aqueduc à l'usine d'épuration**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de bouclage de l'aqueduc à l'usine d'épuration, quatre soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 17 juin 2019 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par la division – Génie, trois des quatre soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans l'appel d'offres n° 401-110-19-32;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence L3B inc., 124, rue Huot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 7Z8, pour les travaux de bouclage de l'aqueduc à l'usine d'épuration, et ce, pour un montant de 149 921,65\$, incluant les taxes applicables;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division – Génie, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à ces travaux, et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

QUE ces travaux ainsi que les frais afférents (honoraires professionnels, laboratoire etc.) totalisant une somme de 5 000 \$, taxes applicables non comprises, soient financés par le fonds de roulement, remboursable sur une période de dix ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-06-567 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-R1766.08 / Travaux de correction du pavage sur une partie de l'avenue de la Canardière / Règlement n°1766

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de correction du pavage sur une partie de l'avenue de la Canardière, sept soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes, le 4 juin 2019 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par la division – Génie, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans l'appel d'offres n° 401-110-19-R1766.08;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Pavages D'Amour inc., 1635, croissant Newman, Dorval (Québec), H9P 2R6, pour les travaux de correction du pavage sur une partie de l'avenue de la Canardière, et ce, pour un montant de 84 382,45 \$, incluant les taxes applicables;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division – Génie, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à ces travaux, et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-06-568 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-19-R1766.06 / Entrepreneur général / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable incluant des plantations dans le parc du Carré-Dorion et marquage de l'avenue Saint-Jean-Baptiste / Règlement n° 1766

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux d'aménagement d'une voie cyclable incluant des plantations dans le parc du Carré-Dorion et marquage de l'avenue Saint-Jean-Baptiste – appel d'offres n° 401-110-19-R1766.06 » totalisant un montant de 500 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-06-569 Ordres de changement n°s 18, 20 à 24 et 28 / Appel d'offres n° 401-110-18-51 / Entrepreneur général / Désaffectation de la station de pompage du centre d'accueil

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n°s 18, 20 à 24 et 28 de l'entrepreneur général reliés au projet « Désaffectation de la station de pompage du centre d'accueil - appel d'offres n° 401-110-18-51 » totalisant un montant de 50 390,18 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-06-570 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-31 / Services professionnels / Plans et devis / Travaux de réaménagement du parc de la Maison-Valois

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix à cinq firmes pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et surveillance des travaux, dans le cadre du réaménagement du parc de la Maison-Valois, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 24 mai 2019 immédiatement après 13 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, la soumission reçue rencontre les conditions et exigences contenues dans le document de demande de prix n° 401-110-19-31;

CONSIDÉRANT qu'au bordereau de la demande de prix, les honoraires professionnels étaient divisés en deux catégories, à savoir :

- 1) la préparation des plans et devis;
- 2) la surveillance de chantier durant la construction;

CONSIDÉRANT que le montant soumis pour la préparation des plans et devis est de 45 271,41 \$, incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que le montant soumis pour la surveillance de chantier durant la construction est de 34 779,94 \$, incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la possibilité que la surveillance de chantier durant la construction soit assumée par la division – Génie du Service du développement et de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui précise la possibilité de procéder à l'attribution de contrat par demande de prix pour les services professionnels d'architecture;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Ici et Là Coop d'aménagement, 4655, avenue de Lorimier, Montréal (Québec), H2H 2B4, uniquement pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis dans le cadre du réaménagement du parc de la Maison-Valois, et ce, pour un montant totalisant 45 271,41 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément au document de demande de prix n° 401-110-19-31;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit pris à même le fonds spécial dédié à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et la conseillère – Mise en valeur du territoire, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à ces services professionnels et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-06-571 CPTAQ / Demande d'autorisation / 20, chemin Murphy / Utilisation à d'autres fins qu'agricole – Morcellement et aliénation / Lot 3 968 950 / Zone A-818

CONSIDÉRANT que la terre agricole visée par la présente demande est composée des lots suivants :

- 1 834 210 (écurie actuelle utilisée par Une histoire de Chevaux inc., d'une superficie de 16 919,7 mètres carrés;
- 3 968 949 (résidence), d'une superficie de 3030,5 mètres carrés;
- 3 968 950 (visé par la demande), d'une superficie de 393 276,9 mètres carrés;
- 1 830 868 (friche et boisé), d'une superficie de 101 989,9 mètres carrés;
- 4 890 015 (friche et boisé), d'une superficie de 166 495 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le lot 3 968 950, d'une superficie de 39,33 hectares, est en zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT que Une histoire de chevaux inc., fondé en 2012 et localisé à Vaudreuil-Dorion, est un organisme de bienfaisance sans but lucratif offrant une deuxième chance aux chevaux;

CONSIDÉRANT que l'organisme vise à fournir un environnement sécuritaire, confortable et aimant pour les chevaux;

CONSIDÉRANT que l'organisme cherche à promouvoir la réhabilitation des chevaux et faciliter leur relocalisation, tout en permettant à des groupes ayant des besoins spéciaux d'interagir avec les chevaux dans un environnement sécuritaire propice et structuré, sans frais;

CONSIDÉRANT que l'organisme vise à promouvoir la sensibilisation et le support aux humains par le contact avec les chevaux secourus;

CONSIDÉRANT que l'organisme s'autofinance avec des commandites, des dons et l'augmentation croissante des membres;

CONSIDÉRANT que le troupeau change constamment et qu'à ce jour l'organisme a sauvé 25 chevaux et un âne;

CONSIDÉRANT qu'actuellement la capacité maximale de l'écurie ne permet que 12 chevaux et que l'organisme doit refuser une douzaine de demandes d'abandon par année;

CONSIDÉRANT les changements prévus par la Ville de Montréal visant à interdire complètement les calèches tirées par des chevaux;

CONSIDÉRANT que lorsque la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal entrera en vigueur, elle obligera l'obtention d'un permis afin de maintenir la garde de 15 équidés et plus;

CONSIDÉRANT que l'organisme peut facilement anticiper l'augmentation des demandes d'hébergement puisqu'il est estimé que 318 éleveurs de chevaux devront obtenir un permis et, si nécessaire, adapter leur installation en conséquence;

CONSIDÉRANT que l'organisme veut quadrupler sa capacité à secourir les chevaux, en construisant des bâtiments visant l'accueil de 40 chevaux;

CONSIDÉRANT que la superficie nécessaire pour la construction des bâtiments et enclos est de 20 à 40 hectares;

CONSIDÉRANT la volonté d'assurer la pérennité du projet;

CONSIDÉRANT la nécessité d'être à proximité des centres urbains où se retrouvent les chevaux abandonnés;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a décidé de réduire son exploitation agricole, actuellement constituée de 75 unités animales (vaches), et de la relocaliser sur le lot 1 834 210 (écurie actuelle utilisée par Une histoire de Chevaux) qu'il utilisait avant de louer l'écurie à l'organisme;

CONSIDÉRANT que l'organisme est déjà en opération sur le lot 1 834 210 considéré adjacent au lot 3 968 950;

CONSIDÉRANT les besoins de l'organisme et la volonté du propriétaire de la terre agricole, il a été convenu entre les deux que le propriétaire vende à Une histoire de Chevaux inc. le lot 3 968 950 d'une superficie de 39,33 hectares, permettant ainsi d'envisager une expansion future;

CONSIDÉRANT que la vente nécessite le morcellement de la terre agricole;

CONSIDÉRANT que l'emplacement retenu pour le projet Évolution a été déterminé de façon à diminuer au maximum les impacts sur les activités agricoles, en considérant les caractéristiques physiques du site;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire, pour la réalisation de ce projet, de présenter une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le morcellement et l'aliénation d'une partie de la terre agricole ci-dessus mentionnée;

CONSIDÉRANT que le projet présenté est conforme à la réglementation d'urbanisme de la Ville;

CONSIDÉRANT que le secteur visé est principalement en friche (30 hectares) et boisé (10 hectares) ayant des facteurs limitatifs assez sérieux qui réduisent la gamme de cultures possibles ou nécessitant des mesures spéciales de conservation;

CONSIDÉRANT que les possibilités d'utilisation des parties des lots visées à des fins d'agriculture seront peu compromises, 28 hectares résiduels;

CONSIDÉRANT que le projet visé n'entraîne aucune conséquence négative sur l'utilisation, le développement et les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun impact pour les établissements de production animale, car il n'y a pas de distances séparatrices applicables, car il s'agit d'un usage agricole;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun impact sur l'homogénéité, car la demande vise un usage agricole et que le reste du site pourra être maintenu agricole à la suite des travaux d'implantation;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune contrainte négative sur la préservation des ressources eau et sol;

CONSIDÉRANT que le projet a un impact favorable sur le développement et les conditions socioéconomiques de la région ainsi que sur la viabilité de la collectivité, en permettant à des groupes ayant des besoins spéciaux d'interagir avec les chevaux;

CONSIDÉRANT qu'aucun site à l'extérieur de la zone agricole permanente ne peut répondre aux besoins ponctuels du projet;

CONSIDÉRANT qu'un refus de la CPTAQ de permettre le morcellement et l'aliénation du terrain compromettrait la réalisation du projet;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville appuie le requérant auprès de la CPTAQ dans sa demande d'autorisation pour une utilisation autre qu'agricole, soit le morcellement et l'aliénation d'une partie de la terre agricole ci-dessus mentionnée par la vente du lot 3 958 950 d'une superficie de 39,33 hectares.

« ADOPTÉE »

**19-06-572 PIIA / 3200, boulevard de la Gare / Construction commerciale /
Lot 4 570 300 / Zone C3-302 / CCU n° 19-05-59**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-05-59 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 mai 2019 de reporter sa décision dans l'attente d'une proposition bonifiée;

CONSIDÉRANT que le dépôt par le requérant d'une nouvelle implantation et d'une proposition de remplacement du stucco par un revêtement conforme à la réglementation;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU présents à la réunion du CCU tenue le 14 mai 2019 ont reçu, le 3 juin 2019 par courriel, la nouvelle implantation mise à jour le 16 mai 2019;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU sont favorables à la proposition et aux documents soumis et qu'il est recommandé d'approuver les élévations présentées au CCU du 14 mai 2019 et le plan d'implantation mis à jour le 16 mai 2019;

CONSIDÉRANT que le Service de développement et d'aménagement du territoire est favorable à la nouvelle proposition;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 3200, boulevard de la Gare, le projet de construction commerciale, le tout conformément aux documents suivants :

- dossier de présentation Mode – Phase IV – 3200, boulevard de la Gare, pages 1 à 29, daté du 29 mars 2019;
- plan projet d'implantation préparé par M. Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, minute 24 539, mis à jour le 16 mai 2019;

et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- de modifier l'emplacement d'un conteneur semi-enfoui au coin du bâtiment accueillant Linen Chest;
- d'hachurer une case de stationnement dans le rayon de braquage du camion-incendie au coin du bâtiment accueillant Linen Chest;
- d'éliminer le passage surélevé de la place publique et y interdire l'accès aux véhicules automobiles;
- de remplacer le stucco par un matériau conforme;
- de dissimuler les appareils mécaniques au toit par un écran visuel approprié;
- d'exiger que la place publique et le triangle de l'intersection soient pourvus de plantations et d'aménagements paysagers.

« ADOPTÉE »

19-06-573 Adoption de second projet de résolution / PPCMOI / 300, avenue Saint-Charles / Présence d'une microbrasserie artisanale avec service complémentaire de restauration / Lot 1 546 203 / Zone C2-521 / CCU n° 19-05-52

CONSIDÉRANT une demande d'autorisation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'égard de la propriété sise au 300, avenue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT que la demande concerne la conversion de l'immeuble pour l'implantation d'une microbrasserie artisanale avec service complémentaire de restauration;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° 1740;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-05-52 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 mai 2019;

CONSIDÉRANT que le premier projet de résolution a été adopté à une séance tenue le 3 juin 2019 par la résolution 19-06-514;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 17 juin 2019 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à la majorité des conseillers présents
(Monsieur Paul Dumoulin ayant voté contre)

QUE soit adopté le second projet de résolution ayant pour effet d'accepter la demande d'autorisation portant sur un PPCMOI afin de permettre l'exploitation d'un usage de type microbrasserie artisanale avec les usages complémentaires et accessoires à cette dernière sur la propriété sise au 300, avenue Saint-Charles, le tout tel que décrit au document argumentaire produit par le demandeur, et ce, aux conditions suivantes :

- la possibilité d'un agrandissement éventuel au bénéfice de l'espace microbrasserie et non au bénéfice de l'espace restauration et des usages accessoires et complémentaires à ce dernier;
- aucun appareil mécanique ne devra être aménagé sur un mur adjacent à une limite de propriété résidentielle;
- le respect de la capacité d'occupation maximale à 82 personnes, excluant les employés, durant les heures d'ouverture au public, tel qu'identifié au document argumentaire intitulé : « Demande de PPCMOI – Brasserie du Bois Blanc », daté du 6 mai 2019 (page 6);
- le respect des livraisons limitées à une par semaine, effectuées par de petits camions (maximum 26 pieds) entre 8 h et 16 h, telles qu'identifiées au document argumentaire intitulé : « Demande de PPCMOI – Brasserie du Bois Blanc », daté du 6 mai 2019 (page 6);
- l'installation d'une clôture, d'une hauteur minimale de 1,85 mètre, sur la ligne arrière de propriété, telle qu'identifiée au document argumentaire intitulé : « Demande de PPCMOI – Brasserie du Bois Blanc », daté du 6 mai 2019 (pages 6 et 7);
- le dégagement du triangle de visibilité, par le retrait des conifères ceinturant l'enseigne détachée, le tout afin de sécuriser l'intersection;
- l'ajout d'aménagements paysagers dans la cour avant;
- l'exemption de l'obligation de fournir 8 cases de stationnement, en contrepartie d'un paiement de 1 000 \$ par case, en vertu de l'article 2.2.16.1.1.4 du Règlement de zonage n° 1275. Le déficit est établi en divisant les activités se réalisant à l'extérieur des heures d'ouverture au public et celles se réalisant à l'intérieur des heures d'ouverture au public;
- les aménagements intérieurs et extérieurs devront permettre l'accessibilité universelle;

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la l'assemblée publique de consultation requise afin d'expliquer le projet faisant l'objet de la demande et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet et qu'à cet effet il publie les avis requis;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

19-06-574 Adoption / Règlement n° 1778 / Agriculture urbaine

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 21 mai 2019 le premier projet de règlement n° 1778;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 3 juin 201 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 3 juin 2019 un second projet de règlement identique au premier;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1778 intitulé :

« Règlement sur l'agriculture urbaine ».

« ADOPTÉE »

19-06-575 Adoption / Règlement n° 1711-01 / Somme exigible / Demande de révision / Inscription foncière

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1711-01 a été déposé à une séance tenue le 3 Juin 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1711-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement concernant le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision administrative portant sur l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription foncière afin de mettre à jour les différents tarifs ».

« ADOPTÉE »

19-06-576 Adoption / Règlement n° 1786 / Taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1786 a été déposé à une séance tenue le 3 juin 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1786 intitulé :

« Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ ».

« ADOPTÉE »

19-06-577 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 2005-10 / Fonds de roulement

La conseillère M^{me} Josée Clément dépose le projet de règlement n° 2005-10 aux fins d'augmenter le montant du fonds de roulement de la Ville de Vaudreuil-Dorion de 750 000 \$ à même une partie du surplus accumulé de son fonds général et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

19-06-578 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1781 / Nuisances (RMH 450)

Le conseiller M. François Séguin dépose le projet de règlement n° 1781 remplaçant le Règlement sur les nuisances n° 1566 (RMH 450) et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

À 20 h 27, la conseillère M^{me} Jasmine Sharma quitte son siège.

À 20 h 28, la conseillère M^{me} Jasmine Sharma reprend son siège.

19-06-579 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1782 / Systèmes d'alarme (RMH 110)

La conseillère M^{me} Céline Chartier dépose le projet de règlement n° 1782 remplaçant le Règlement sur les nuisances n° 1561 sur les systèmes d'alarme (RMH 110) et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

19-06-580 Adoption de premier projet / Règlement n° 1787 / Occupation et entretien des bâtiments

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement n° 1787 intitulé :

« Règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments »

soit adopté;

DE déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation requise;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

19-06-581 Avis de motion / Règlement n° 1787 / Occupation et entretien des bâtiments

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

19-06-582 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1586-05 / Matières résiduelles / Mise à jour de dispositions / Résidus encombrants / Fréquence des collectes / Infractions

Le conseiller M. Paul M. Normand dépose le projet de règlement n° 1586-05 modifiant le Règlement n° 1586 sur les matières résiduelles afin de mettre à jour certaines dispositions relatives aux résidus encombrants, à la fréquence des collectes et aux infractions et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

19-06-583 Autorisations de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 5 juin 2019.

« ADOPTÉE »

19-06-584 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

19-06-585 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

19-06-586 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 35 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier